



**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU COMITÉ
du lundi 28 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à 14 heures, le COMITE de l'UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes Flandre Intérieure à Hazebrouck sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques DEWYNTER.

Communauté de communes Flandre Intérieure

Présents : Monsieur Francis AMPEN – Monsieur Bernard BEUN – Monsieur Maxime CREPIN - Monsieur Jérôme DARQUES – Monsieur Christophe DEBREU - Monsieur Benoît DECROCK - Monsieur Joël DEVOS - Monsieur Jean-Jacques DEWYNTER - Monsieur Olivier DUCROQUET - Monsieur François HEYMAN - Madame Sandrine KEIGNAERT – Monsieur Christophe LEGROIS – Monsieur Roger LEMAIRE – Monsieur Serge SOODTS - Madame Edith STAELEN – Monsieur Dominique VAESKEN – Monsieur Jean-Michel VERRIER

Procurations : Monsieur Franck BAES a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques DEWYNTER

Monsieur Jean-Luc CAPPAERT a donné pouvoir à Madame Sandrine KEIGNAERT

Monsieur Pierre BOURGEOIS a donné pouvoir à Monsieur Benoît DECROCK

Monsieur Philippe GRIMBER a donné pouvoir à Monsieur Jérôme DARQUES

Monsieur Dominique WALBROU a donné pouvoir à Monsieur Joël DEVOS

Excusé : Monsieur François DRIEUX

Communauté de communes Hauts de Flandre

Présents : Madame Marie-Andrée BECKAERT - Monsieur Alain BONDUAEUX – Monsieur Stéphane COLAERT – Monsieur Christian DELASSUS – Madame Claudine DELASSUS – Madame Marie-Agnès SOETE - Monsieur Jérôme VERMERSCH

Communauté de communes Flandre Lys

Présents : Monsieur Jean-Philippe BOONAERT– Monsieur Jean-Marc BURETTE – Monsieur Christophe DELAVAL – Monsieur Joël DUYCK - Monsieur François-Xavier HENNEON - Monsieur Bruno NORO - Monsieur Edmond TURPIN

Procurations : Monsieur Eddy ROLIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe BOONAERT

Monsieur Bruno FICHEUX a donné pouvoir à Monsieur François-Xavier HENNEON

Monsieur Pierre THUILLIER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc BURETTE

Madame Jocelyne DURUT a donné pouvoir à Monsieur Joël DUYCK

Communauté de communes de Pévèle Carembault

Présents : Monsieur BOS Alain – Monsieur Bernard CHOCRAUX - Monsieur Michel DESMAZIERES – Monsieur Thierry LAZARO - Monsieur Marcel PROCUREUR

Collège compétence SAGE

Présent : Monsieur André BALLEKENS

Monsieur Benoît DECROCK est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du comité du 9 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

Délibérations du Comité

- 1 Installation du Comité Syndical de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.
- 2 Election du Président du Syndicat Mixte
- 3 Détermination du nombre de vice-Présidents et de membres du Bureau
- 4 Elections des vice-Présidents et des membres du Bureau de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.
- 5 Lecture de la Charte de l'élu(e) local(e)

1/ Installation du Comité Syndical de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

Rapporteur : Jean-Jacques DEWYNTER

Par votes des intercommunalités et des communes effectués dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et à nos statuts, le Comité de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord est installé comme indiqué ci-dessous.

Communauté de communes Flandre Intérieure			
Compétences			
GEMAPI	Monsieur	AMPEN	Francis
GEMAPI	Monsieur	CREPIN	Maxime
GEMAPI	Monsieur	GRIMBER	Philippe
GEMAPI	Monsieur	DUCROQUET	Olivier
GEMAPI	Monsieur	LEGROIS	Christophe
GEMAPI	Madame	KEIGNAERT	Sandrine
GEMAPI	Monsieur	LEMAIRE	Roger
GEMAPI	Monsieur	BOURGEOIS	Pierre
GEMAPI	Monsieur	BAES	Franck
GEMAPI	Monsieur	DEBREU	Christophe

GEMAPI	Monsieur	VERRIER	Jean-Michel
GEMAPI	Monsieur	DRIEUX	François
GEMAPI	Monsieur	SOODTS	Serge
GEMAPI	Monsieur	DECROCK	Benoît
GEMAPI	Monsieur	DEWYNTER	Jean-Jacques
GEMAPI	Madame	STAELEN	Edith
GEMAPI	Monsieur	DEVOS	Joël
GEMAPI	Monsieur	BEUN	Bernard
GEMAPI	Monsieur	WALBROU	Dominique
GEMAPI	Monsieur	VAESKEN	Dominique
GEMAPI	Monsieur	CAPPAERT	Jean-Luc
GEMAPI	Monsieur	HEYMAN	François
SAGE	Monsieur	DARQUES	Jérôme
Communauté de communes Hauts de Flandre			
GEMAPI	Monsieur	DELASSUS	Christian
GEMAPI	Monsieur	BONDUAUX	Alain
GEMAPI	Monsieur	VERMERSCH	Jérôme
GEMAPI	Monsieur	COLAERT	Stéphane
GEMAPI	Madame	BECKAERT	Marie-Andrée
GEMAPI	Madame	SOETE	Marie-Agnès
SAGE	Madame	DELASSUS	Claudine
Communauté de communes Flandre Lys			
GEMAPI	Monsieur	BURETTE	Jean-Marc
GEMAPI	Monsieur	ROLIN	Eddy
GEMAPI	Monsieur	FICHEUX	Bruno
GEMAPI	Monsieur	DELAVAL	Christophe
GEMAPI	Monsieur	DUYCK	Joël
GEMAPI	Monsieur	NORO	Bruno
GEMAPI	Monsieur	TURPIN	Edmond
GEMAPI	Monsieur	THUILLIER	Pierre
GEMAPI	Monsieur	HENNEON	François-Xavier
GEMAPI	Monsieur	BOONAERT	Jean-Philippe
SAGE	Madame	DURUT	Jocelyne
Communauté de communes de Pévèle Carembault			
GEMAPI	Monsieur	LAZARO	Thierry
GEMAPI	Monsieur	DESMAZIERES	Michel
GEMAPI	Monsieur	BOS	Alain
GEMAPI	Monsieur	CHOCRAUX	Bernard
GEMAPI	Monsieur	PROCUREUR	Marcel
Collège des communes Compétence SAGE			
SAGE	Monsieur	BALLEKENS	André

Soit 47 membres titulaires conformément aux statuts de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

Le Comité Syndical de l'USAN est déclaré complet et installé.

2/ Election du Président du Syndicat Mixte

Conformément aux articles 5711-1 et 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il nous est demandé de procéder à l'élection du Président de l'USAN.

A l'appel de Jean-Jacques DEWYNTER, Président sortant, et conformément à l'article L5211-9 du CGCT, monsieur Marcel PROCUREUR prend la présidence de la séance en sa qualité de doyen de l'assemblée.

Il est procédé à la désignation de 4 assesseurs pour le bureau de vote:

- Monsieur Marcel PROCUREUR de la Communauté de communes de Pévèle Carembault
- Monsieur Benoit DECROCK de la Communauté de communes Flandre Intérieure
- Monsieur Christophe DELAVAL de la Communauté de communes Flandre Lys
- Monsieur Jérôme VERMERSCH de la Communauté de communes Hauts de Flandre

A l'appel du Président de séance, se déclarent candidats :

Nom	Prénom
DEWYNTER	Jean-Jacques

VOTANTS : 46

Blancs ou nuls : 0

Exprimés : 46

Majorité absolue : 24

ONT OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix
DEWYNTER	Jean-Jacques	46

Monsieur Jean-Jacques DEWYNTER est élu Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

3/ Détermination du nombre de vice-Présidents et des membres du Bureau.

Rapporteur : Monsieur DEWYNTER Jean-Jacques

Sur proposition du Président et conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est demandé de fixer le nombre de vice-Présidents et de membres du Bureau à :

Vice-Présidents : 10

Membres du Bureau : 6

Adopté à l'unanimité.

4/ Elections des vice-Présidents et des membres du Bureau de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord

Rapporteur : Monsieur DEWYNTER Jean-Jacques

Conformément aux articles 5711-1, 5211-2 et 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales mais aussi en fonction du choix opéré par notre assemblée lors de la précédente délibération, il vous est proposé de procéder à l'élection des vice-présidents et membres du Bureau au scrutin uninominal majoritaire à 3 tours.

Il est procédé à la désignation de 4 assesseurs pour le bureau de vote:

- Monsieur Marcel PROCUREUR de la Communauté de communes de Pévèle Carembault
- Monsieur Benoit DECROCK de la Communauté de communes Flandre Intérieure
- Monsieur Christophe DELAVAL de la Communauté de communes Flandre Lys
- Monsieur Jérôme VERMERSCH de la Communauté de communes Hauts de Flandre

ELECTION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat :

Nom	Prénom	Intercommunalité
LAZARO	Thierry	Communauté de communes de Pévèle Carembault

Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 46
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 46
Majorité absolue : 24

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix
LAZARO	Thierry	46

M. LAZARO Thierry, délégué de la Communauté de communes de Pévèle Carembault est élu Vice-Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord

ELECTION DU DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT

A l'appel du Président, s'est déclarée candidate :

Nom	Prénom	Intercommunalité
STAELEN	Edith	Communauté de communes Flandre Intérieure

Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 46
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 46
Majorité absolue : 24

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix
STAELEN	Edith	46

Madame STAELEN Edith, déléguée de la Communauté de communes Flandre Intérieure est élue Vice-Présidente de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU TROISIÈME VICE-PRÉSIDENT

A l'appel du Président, s'est déclarée candidate :

Nom	Prénom	Intercommunalité
KEIGNAERT	Sandrine	Communauté de communes Flandre Intérieure

Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 46
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 46
Majorité absolue : 24

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix
KEIGNAERT	Sandrine	46

Madame KEIGNAERT Sandrine, déléguée de la Communauté de communes Flandre Intérieure est élue Vice-Présidente de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU QUATRIÈME VICE-PRÉSIDENT

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat :

Nom	Prénom	Intercommunalité
DELIASSUS	Christian	Communauté de communes Hauts de Flandre

Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 46
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 46
Majorité absolue : 24

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix
DELIASSUS	Christian	46

M. DELIASSUS Christian, délégué de la Communauté de communes Hauts de Flandre est élu Vice-Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU CINQUIÈME VICE-PRÉSIDENT

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat :

Nom	Prénom	Intercommunalité
DUYCK	Joël	Communauté de communes Flandre Lys

Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 46
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 46
Majorité absolue : 24

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix
DUYCK	Joël	46

M. DUYCK Joël délégué de la Communauté de communes Flandre Lys est élu Vice-Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU SIXIÈME VICE-PRÉSIDENT

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat :

Nom	Prénom	Intercommunalité
DEVOS	Joël	Communauté de communes Flandre Intérieure

Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 46
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 46
Majorité absolue : 24

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix
DEVOS	Joël	46

M. DEVOS Joël, délégué de la Communauté de communes Flandre Intérieure est élu Vice-Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU SEPTIÈME VICE-PRÉSIDENT

A l'appel du Président, se sont déclarés candidats :

Nom	Prénom	Intercommunalité
BOONAERT	Jean-Philippe	Communauté de communes Flandre Lys
TURPIN	Edmond	Communauté de communes Flandre Lys

Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 46
Blancs ou nuls : 2
Exprimés : 44
Majorité absolue : 23

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix
BOONAERT	Jean-Philippe	27
TURPIN	Edmond	17

M. BOONAERT Jean-Philippe, délégué de la Communauté de communes Flandre Lys est élu Vice-Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU HUITIÈME VICE-PRÉSIDENT

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat :

Nom	Prénom	Intercommunalité
LEGROIS	Christophe	Communauté de communes Flandre Intérieure

Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 46
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 46
Majorité absolue : 24

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix
LEGROIS	Christophe	46

M. LEGROIS Christophe, délégué de la Communauté de communes Flandre Intérieure est élu Vice-Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU NEUVIÈME VICE-PRÉSIDENT

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat :

Nom	Prénom	Intercommunalité
DARQUES	Jérôme	Communauté de communes Flandre Intérieure

Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 46
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 46
Majorité absolue : 24

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix
DARQUES	Jérôme	46

M. DARQUES Jérôme, délégué de la Communauté de communes Flandre Intérieure est élu Vice-Président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU DIXIÈME VICE-PRÉSIDENT

A l'appel du Président, s'est déclarée candidate :

Nom	Prénom	Intercommunalité
BECKAERT	Marie-Andrée	Communauté de communes Hauts de Flandre

Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 46
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 46
Majorité absolue : 24

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix
BECKAERT	Marie-Andrée	46

Madame BECKAERT Marie-Andrée, déléguée de la Communauté de communes Hauts de Flandre est élue Vice-Présidente de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU

ELECTION DU PREMIER MEMBRE DU BUREAU

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat :

Nom	Prénom	Intercommunalité
VERRIER	Jean-Michel	Communauté de communes Flandre Intérieure

Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 46
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 46
Majorité absolue : 24

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix
VERRIER	Jean-Michel	46

M. VERRIER Jean-Michel, délégué de la Communauté de communes Flandre Intérieure est élu membre du Bureau de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU DEUXIÈME MEMBRE DU BUREAU

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat:

Nom	Prénom	Intercommunalité
GRIMBER	Philippe	Communauté de communes Flandre Intérieure

Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 46
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 46
Majorité absolue : 24

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix
GRIMBER	Philippe	46

M. GRIMBER Philippe, délégué de la Communauté de communes Flandre Intérieure est élu membre du Bureau de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU TROISIÈME MEMBRE DU BUREAU

A l'appel du Président, se sont déclarés candidats :

Nom	Prénom	Intercommunalité
BURETTE	Jean-Marc	Communauté de communes Flandre Lys
TURPIN	Edmond	Communauté de communes Flandre Lys

Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 46
Blancs ou nuls : 3
Exprimés : 43
Majorité absolue : 22

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix
BURETTE	Jean-Marc	19
TURPIN	Edmond	24

M. TURPIN Edmond, délégué de la Communauté de communes Flandre Lys est élu membre du Bureau de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU QUATRIÈME MEMBRE DU BUREAU

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat :

Nom	Prénom	Intercommunalité
BONDUEUX	Alain	Communauté de communes Hauts de Flandre

Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 46
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 46
Majorité absolue : 24

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix
BONDUEUX	Alain	46

M. BONDUEUX Alain, délégué de la Communauté de communes Hauts de Flandre est élu membre du Bureau de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU CINQUIÈME MEMBRE DU BUREAU

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat:

Nom	Prénom	Intercommunalité
DESMAZIERES	Michel	Communauté de communes de Pévèle Carembault

Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 46
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 46
Majorité absolue : 24

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix
DESMAZIERES	Michel	46

M. DESMAZIERES Michel, délégué de la Communauté de communes de Pévèle Carembault est élu membre du Bureau de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

ELECTION DU SIXIÈME MEMBRE DU BUREAU

A l'appel du Président, s'est déclaré candidat:

Nom	Prénom	Intercommunalité
CHOCRAUX	Bernard	Communauté de communes de Pévèle Carembault

Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 46
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 46
Majorité absolue : 24

A OBTENU :

Nom	Prénom	Nombre de voix
CHOCRAUX	Bernard	46

M. CHOCRAUX Bernard, délégué de la Communauté de communes de Pévèle Carembault est élu membre du Bureau de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord.

Rapporteur : Jean-Jacques DEWYNTER

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5711-1, L 2121-7 et L 5211-6,

Le ou la Président(e) de l'Union Syndicale d'aménagement Hydraulique du Nord rappelle au Comité Syndical que conformément aux dispositions des articles susmentionnés du CGCT, lors de la première réunion du Comité Syndical, immédiatement après l'élection du ou de la Président(e), des vice-présidents et des membres du Bureau auxquelles il vient d'être procédées, il lui appartient de donner lecture de la Charte de l' élu(e) local(e) prévue à l'article L1111-1-1.

En outre, il est prévu que le ou la Président(e) remette aux membres du Comité Syndical de l'USAN une copie de la Charte de l' élu(e) local(e).

Lecture est ainsi donné de la Charte de l' élu(e) local(e), laquelle est établie en ces termes :

1. L' élu(e) local(e) exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu(e) local(e) poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu(e) local(e) veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu(e) local(e) s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu(e) local(e) s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu(e) local(e) s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu(e) local(e) participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu(e) local(e) est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Président remercie les membres du Comité et lève la séance.

Les membres du comité syndical